



## Impact Social par le Sport – Note de synthèse Plénière scientifique : Les ressorts organisationnels et les effets des formations en socio-sport.

### > À propos de la plénière :

#### Date / horaire :

Jeudi 19 mars, 11h15

#### Lieu :

Maison du Handball, Créteil

#### Animateur(s) :

- Géraldine PONS, Directrice des programmes, Eurosport

#### Intervenant(s) :

- Loïc SALLÉ, Chercheur, atelier SHERPAS, du laboratoire régional URePSSS, Université de Lille
- Nicolas PENIN, Chercheur, atelier SHERPAS, du laboratoire régional URePSSS, Université d'Artois
- François LE YONDRE, Chercheur, laboratoire VIPS2, Université Rennes

#### Nombre de participants :

300 participant-e-s

### Les attentes des pouvoirs publics envers les associations – Loïc SALLÉ

**Une pratique gestionnaire très encadrée :** les associations agissent presque comme des administrations.

Les institutions encadrent la réalisation des actions menées, notamment via des appels à projets et l'élaboration de conventions très cadrées.

La structure socio-sportive doit donc **être capable de répondre aux contraintes de ces contrats.**

- Elle doit disposer de compétences en matière de gestion de projets, de reporting. Apparaît alors un **isomorphisme professionnel**, où les structures prennent le langage des administrations et institutions.
- Par ailleurs, est attendu qu'elle parvienne à un **niveau de standardisation** garantissant :
  - L'ingénierie associative basée sur une **méthodologie de projet aboutie** (ex : élaboration de diagnostics, identification des objectifs et moyens, restitution des résultats) ;



- Des **interactions régulières entre financeurs et structures publiques** (en dehors du cadre réglementaire), des temps partenariaux (indicateurs de sérieux et de co-construction) ;
- Une capacité à **communiquer et rendre compte** (via des rapports détaillés).
- Sa solidité financière est un indicateur révélateur :
  - **Le contrôle financier comme un moyen de décision des administrations ;**
  - Des critères de légitimité pour les associations ;
  - Des capacités et compétences développées en matière :
    - D'ingénierie financière et stratégique (ex : savoir lire les politiques publiques et articuler une politique économique adaptée pour être stable) ;
    - D'intelligence situationnelle (ex : anticiper la réduction ou la diminution de certains crédits, mobiliser moyens publics là où ils sont) ;
    - De diversification des partenariats et des sources de financement (limiter dépendance à un financeur unique).
- Enfin, la dimension politique n'est pas à exclure, avec des attentes et une transformation progressive en matière de neutralité politique. **L'association ne va pas développer de discours vindicatif auprès des institutions**, il n'y a pas cette notion de contre-pouvoir, au sens « **pas de militantisme** », l'association doit être neutralisée. On en revient au fondement éthique (ethos) : l'association est au service de la société, animée par le souci d'intérêt général. Une surveillance accrue des administrations va dans ce sens.

Parmi les conséquences de ces mots d'ordres de l'action publique sur les associations, nous pouvons noter :

- ➔ **Plus les associations respectent ces attentes, plus elles deviennent légitimes mais aussi exposés aux effets pervers de ces attentes.**
- ➔ **Elles risquent également de devenir trop standards et donc perdre leur spécificité.**
- ➔ **Plus que jamais, les structures doivent être très robustes pour s'adapter à tout.**
- ➔ Cette normalisation donne aussi une plus grande marge d'action : **elles pèsent plus sur la mise en œuvre de l'action publique** (ancrage territorial important), **au prix d'interdépendance, exposant les associations à des formes d'instrumentalisation.**

## Zoom sur les éducateurs sportifs cherchant à travailler dans le socio-sport et les structures employeuses.

### → Nicolas PENIN :

Méthodologie employée : réalisation de questionnaires.

Parmi les structures employeuses, nous remarquons surtout des associations sportives et socio-sportives, dont :

- 70% sont uniquement sportives ;
- 90% sont affiliées à des fédérations sportives ;
- Elles comptent au moins 120 membres dans leurs structures ;
- Et sont massivement professionnalisées (83% déclarent employer plusieurs salariés).

Nous pouvons noter qu'il n'y a pas d'effet opportuniste lié à la création de financement et des postes d'éducateurs socio-sportifs (ESS).

Les structures socio-sportives existaient déjà avant. **Aujourd'hui, 93% des structures souhaitent pérenniser le financement ESS.**

Si l'on brosse un portrait de ces éducateurs socio-sportifs :

- **82% sont des hommes ;**
- 100% déclarent d'un diplôme sportif ;
- **35% sont aussi titulaires de diplômes du champ du social ;**
- On note **un très fort engagement associatif** (en moyenne, ces ESS ont 35 ans et comptent à leur actif 26 ans d'adhésion à une structure sportive) ;
- 7% sont en recherche d'emploi avant d'être recrutés (les autres sont soit en étude, soit déjà salariés - 48% de ceux-ci dans la même structure)

**La projection de ces éducateurs socio-sportifs est source d'inquiétude** et d'angoisse parmi les professionnels (lié au financement limité dans le temps).

D'autre part, si 21% déclarent avoir suivi une formation au socio-sport avant d'être embauché dans le dispositif (surtout BPJEPS), **leurs réponses demeurent évasives en matière de connaissance des besoins associés aux missions socio-sportives.** Tout un savoir est à développer sur l'ingénierie pédagogique, notamment.

Dans l'ensemble, nous remarquons une très grande hétérogénéité :

- **41% des répondants consacrent plus de 50% de leur temps à des démarches socio sportives ;**
- **10% déclarent passer moins de 20% de leur temps à ces mêmes démarches.**
- **Il est nécessaire d'adapter les formations aux profils des ESS.**

➔ **François LE YONDRE :**

Méthodologie employée : l'organisation de différents entretiens sur du temps long.

Il soulève des approches instrumentales du dispositif et note :

- **La fragilité des associations et des professionnels en raison des difficultés de financement ;**
- **Une grande diversité de professionnels ;**
- **La prise de conscience et la réinterprétation du parcours professionnel suite à la formation au socio-sport :**
  - **Une volonté d'étendre le socio-sport** par ce recadrage et cette participation aux formations : le contact avec les publics vulnérables mais aussi la mise en place d'actions en faveur du social (et du psychosocial) ;
    - Pour cela, il y a une **nécessité d'acculturation** : via la prise de renseignement sur les publics nécessitant un accompagnement particulier.
  - **Cela ne crée pas de tensions entre structures mais au sein des structures :**
    - Suite à la formation, il convient d'adapter le socio-sport du club et celle acquise (plus technique) par les ESS : cela peut générer parfois des tensions en interne.
  - Cette première phase de formation engendre la découverte d'un panel de compétences et de méthodes, presque d'un autre métier.
  - La sensibilité politique de l'ESS est faible en comparaison de celle des travailleurs sociaux, néanmoins **ils entrent dans des enjeux dont la dimension politique est incontournable** (mineurs placés, femmes faisant face aux violences, migrants et demandeurs d'asile, etc.)
- Cette communauté du socio-sport se trouve aujourd'hui à un tournant et doit faire un choix
  - **Soit la politique de l'apolitisme** (en se basant sur la politique du sport, l'autonomisation du champ sportif - Jacques de France au XXème siècle)
  - Soit décider de reconnaître pleinement la réalité des faits, appeler haut et fort à des actions et engager une réflexion collective sur les actions à mener et leurs suites.